

Envoi : 27/06/2017

Réception par le Préfet : 27/06/2017

Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CD-2017-3-1-6

**Séance du** vendredi 23 juin 2017

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2017**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T relatifs au budget du Département,
- VU la délibération CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017,
- VU la délibération du 23 juin 2017 relative au compte administratif 2016,
- VU le règlement financier du Département adopté par délibération du Conseil départemental n°CG-2015-4-1-3 du 16 avril 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

## Annexe A

- ☞ constate l'excédent de fonctionnement cumulé 2016 d'un montant de 28 911 239,32 €,
- ☞ constate le solde d'investissement cumulé 2016 d'un montant de 14 262 641,33 €,
- ☞ affecte l'excédent de fonctionnement à la réserve d'investissement pour 23 M€ (nature 1068) et le solde, soit 5 911 239,32 €, en excédent de fonctionnement reporté (nature 002),
- ☞ affecte le solde d'investissement cumulé d'un montant de 14 262 641,33 € en excédent d'investissement reporté (nature 001),
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM1 à 23 476 981,42 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 770 177 344,42 €,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM1 à 1 289 977,16 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 726 160,16€,
- ☞ procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- ☞ abroge la délibération CG 2016-2-4-1 du 18 mars 2016 concernant l'adoption du règlement financier sur la partie 2 traitant des financements départementaux,
- ☞ approuve en conséquence la partie 2 du règlement financier tel que présenté en annexe.